



DÉCLARATION SUR LES POLITIQUES DE DILIGENCE RAISONNABLE RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES



Votre capital
confiance

Déclaration de prise en compte des principales incidences négatives

Le 08/03/21

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arkéa Capital a examiné les conditions pratiques de mise en œuvre de ses obligations d'acteur des marchés financiers relatives à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, en application des paragraphes 1 et 2 de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Cet examen a abouti à la formalisation de la présente déclaration.

Au titre de cette déclaration, les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

DÉCLARATION SUR LES POLITIQUES DE DILIGENCE RAISONNABLE RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

Arkéa Capital gère des fonds principalement investis dans des PME et ETI. En raison de l'absence de certaines données extra-financières au sein de cette typologie d'entreprises Arkéa Capital a décidé de ne pas formaliser la prise en compte à ce stade des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Il est à noter qu'Arkéa Capital suit de près les évolutions réglementaires et les travaux de place afin d'être en mesure de prendre en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement dès que les informations requises seront disponibles et qu'elle aura défini une méthodologie lui permettant d'évaluer les principales incidences négatives en l'absence de données extra-financières.



www.arkea-capital.com

02 98 00 32 96

capital-investissement.contacts@arkea.com

Déclaration de prise en compte des principales incidences négatives

Le 08/03/21